



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2023

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
19	17	1	18

<b>Date de convocation</b> <b>7 décembre 2023</b>
--

<b>Date d'affichage</b> <b>7 décembre 2023</b>
---

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Romagny Fontenay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Thierry Armand, Maire

**Présents :** Thierry ARMAND, Marie BAUGE, Jérôme BOUTELOUP, Michel BRETONNIER, Annick BUSNEL, Marie-Madeleine CHEMIN, Régis GAUCHER, Sylvain GAUTIER, Christelle GONTIER, Franck HESLOUIS, Marie-Josèphe LEBASCLE, Francis LECHAPLAIN, Karine LEDUC, Anita LEROY, Delphine PEAN-LOUVEL, Joseph PERRIER, Rémy PINSON

**Absents excusés :** Stéphane DELEURME et Charline DESLANDES (Pouvoir à Anita LEROY).

**Secrétaire de séance :** Michel BRETONNIER

Approbation du Compte-rendu du 16 novembre 2023 à l'unanimité.

### **Délibération 2023-64 : Attribution du marché à bons de commande voirie 2024/2028 :**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offres pour le marché à bons de commande voirie 2024/2028.

4 entreprises ont postulé et l'analyse a donné les résultats suivants :

**Critère "Prix des prestations" - Détail estimatif général** Noté sur : 40

Soumissionnaire	Montant TTC	Note
EUROVIA BASSE NORMANDIE - secteur de Granville	288 853.85	26.30
SARL BRIONNE	215 816.00	35.18
LTP LOISEL	222 744.00	34.10
TPB DU L'OIR	189 905.40	40.00

**Critère "Prix des prestations" - Détail estimatif chantier fictif n° 1** Noté sur : 20

Soumissionnaire	Montant TTC	Note
EUROVIA BASSE NORMANDIE - secteur de Granville	24 048.27	13.30
SARL BRIONNE	16 799.40	19.04
LTP LOISEL	15 990.00	20.00
TPB DU L'OIR	16 729.50	19.12

**Critère "Valeur technique des prestations"**

Noté sur : 40

Les commentaires de la valeur technique des prestations sont détaillés dans l'annexe 1

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Note Valeur technique des prestations</i>
EUROVIA BASSE NORMANDIE - secteur de Granville	40.00
SARL BRIONNE	27.00
LTP LOISEL	38.00
TPB DU L'OIR	36.00

**Synthèse des offres**

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Note valeur prix - Détail estimatif général</i>	<i>Note valeur prix - Détail estimatif chantier fictif n°1</i>	<i>Note Valeur technique des prestations</i>	<i>Note Totale</i>
EUROVIA BASSE NORMANDIE - secteur de Granville	26.30	13.30	40.00	79.60
SARL BRIONNE	35.18	19.04	27.00	81.22
LTP LOISEL	34.10	20.00	38.00	92.10
TPB DU L'OIR	40.00	19.12	36.00	95.12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
CHOISIT l'entreprise qui a obtenu le meilleur résultat soit TPB du L'OIR d'Isigny le Buat pour le marché voirie à bons de commande 2024/2028

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

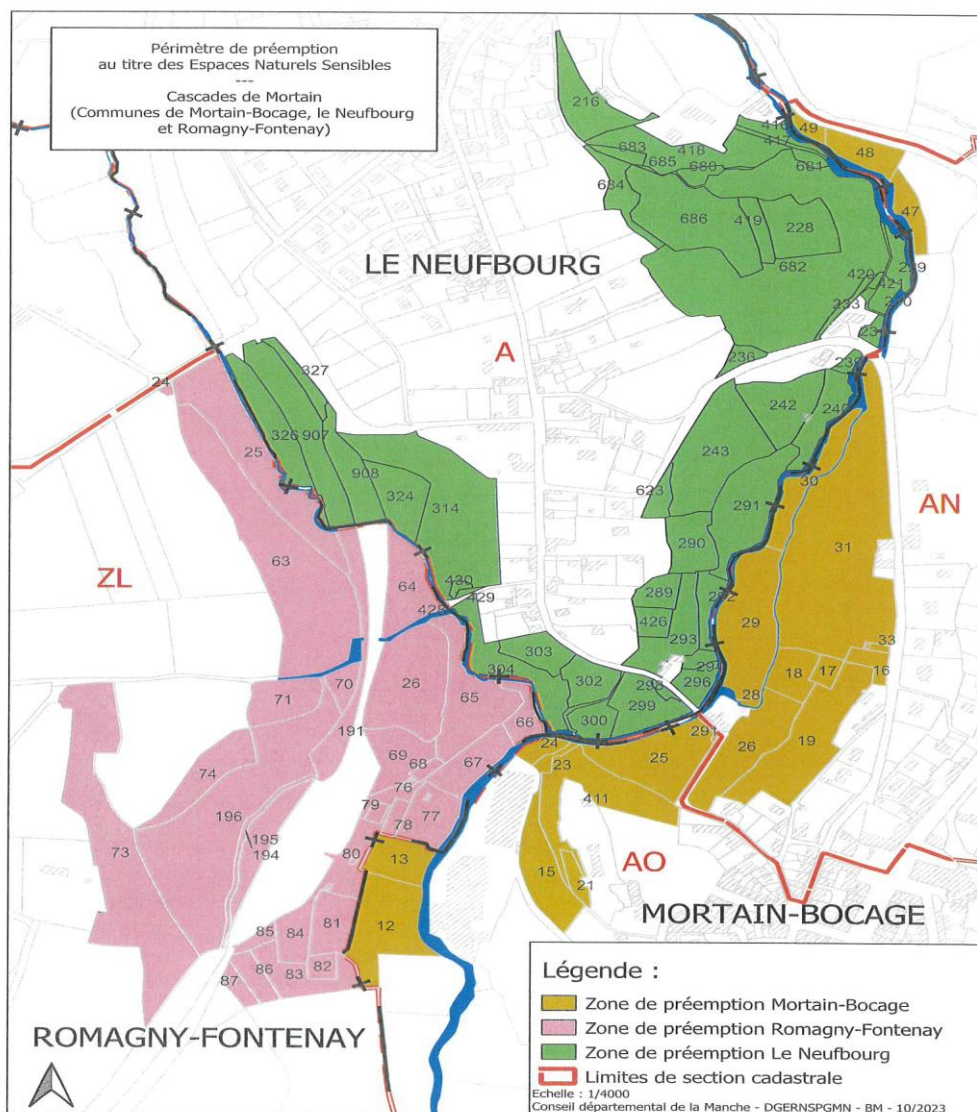
**Délibération 2023-65 Création d'une zone de préemption sur le périmètre des cascades :**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal, le projet d'une création de zone de préemption sur le périmètre des cascades.

La surface représente au total 29 ha répartie sur trois communes : Mortain-Bocage, Le Neufbourg et Romagny Fontenay.

Concernant notre commune, la zone concerne les parcelles cadastrées section 436ZL n°24 à 26, 63 à 71, 73, 74, 76 à 87, 191 à 196 soit 30 parcelles d'une surface cumulée de 10,72 HA.

Le département sollicite l'avis de la commune bien qu'en l'absence de plan local d'urbanisme opposable aux tiers, cet accord est réputé donné si la commune n'a pas fait connaître son opposition dans le délai de deux mois à compter du jour où le maire ou le président de l'établissement public a reçu communication du projet soit le 21 novembre dernier.



Après en avoir délibéré le conseil municipal à 2 abstentions et 16 voix pour,  
**APPROUVE** le périmètre de la zone de préemption sur le site des cascades.  
**AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Délibération 2023-66 Demande d'utilisation de la SDC pour la bourse aux vêtements :**

Monsieur Le Maire présente au Conseil la demande de l'association familiale Mortainaise d'utilisation de la salle de convivialité pour l'organisation d'une bourse aux vêtements du 5 au 12 avril 2024.

L'association sollicite la mise à disposition gratuite mais paierait l'électricité comme pour la bourse aux jouets qui s'est tenue en novembre dernier.

Le Conseil comprend l'intérêt de cette manifestation à caractère social et accepte de faire un geste mais doit être équitable avec les associations locales. Aussi, une participation financière symbolique sera demandée en plus du paiement de la consommation électrique.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité  
**PROPOSE** la mise à disposition la salle de convivialité à l'association familiale Mortainaise du 5 au 12 avril 2024 au tarif de 20 euros par jour ainsi que le paiement de la consommation électrique.  
**AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **Délibération 2023-67 Demande d'utilisation d'une salle pour des séances de sophrologie pour l'Association l'Age d'or :**

Monsieur Le Maire présente au Conseil la demande de l'Association Age d'or de la mise à disposition d'une salle pour organiser des séances de sophrologie.

Les séances animées se tiendront le jeudi soir de 18h30 à 20h pour un maximum de 15 personnes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE la mise à disposition de la salle des associations pour des séances de sophrologie organisées par l'Association l'Age d'or pour un tarif préférentiel de 10 euros par séance.

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Informations et questions diverses**

- ECOLE :
  1. Étude pour l'installation d'une alarme anti-intrusion.
  2. Étude pour la mise en place d'un banc de l'amitié.
  3. Augmentation des frais de transport scolaire et de fournitures.
  4. En cas d'alerte à la bombe, la zone de repli se situera à la salle de convivialité.
  
- Réflexion autour de la création d'une boîte à livres.
- Réflexion sur l'aménagement de chemins piétonniers à partir du site de l'Aiguille parallèlement au projet d'implantation du camping de Mortain sur le site de l'ancienne usine ACOME.
- Lotissement du POTAGER : Lancement des travaux mi-janvier jusqu'à fin février.
- Des audits énergétiques sont effectués sur les bâtiments communaux. Les premiers bâtiments étudiés sont l'école, la salle des fêtes et la garderie de FONTENAY. Le Conseil prend acte des travaux d'amélioration à effectuer.
- Un goûter de Noël aura lieu le vendredi 22 décembre à 18h30 pour les utilisateurs de la garderie de FONTENAY. A cette occasion, le comité des fêtes de la commune déléguée offre pour 300 euros de cadeaux aux enfants.
- Les travaux de réaménagement du cimetière de ROMAGNY sont presque terminés. Il reste quelques clous podotactiles à poser et quelques plantations à effectuer.
- Il a été constaté des problèmes de toiture sur l'église de ROMAGNY et du bâtiment Littoral Normand. A la salle de tennis de table, il y a des problèmes électriques.
- Des déchets sauvages (pneus) ont été repérés route de la Brumanière.

Séance levée à 23h05

Le Maire, Thierry ARMAND

La secrétaire de séance, Michel BRETONNIER